COMMUNE DE VAL-ET-CHÂTILLON

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE
CANTON DE BACCARAT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt janvier, le Conseil Municipal de la commune de Val-et-Châtillon était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Conseillers en 13 présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire. exercice: Présents: - AUBERTIN Marc - GERARD Marie-Thérèse Présents: - BENA Olivier - HALBEHER Martine CULMET Thierry - RIEHL Laurence Pouvoir: 1 DUQUENET Colette - TALLOTTE Josiane Ouverture: 20h00 - EHRLE Josiane Absents: - CHAPUIS Romain Clôture: 22h45 - DUPRE Steven - DUPRE Jean-Pierre Convocation: 13/01/17 Pouvoirs: - FRAPPART Lionel à GERARD Marie-Thérèse Secrétaire : - BENA Olivier

1) PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce point est ajouté à l'ordre du jour avec l'approbation unanime des conseillers.

Avenants aux contrats de maîtrise d'oeuvre.

Madame le maire rappelle la délibération du 4 novembre 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés de maîtrise d'oeuvre à G2C Ingénierie.

Il y aurait lieu d'approuver un avenant aux contrats.

Le conseil municipal,

vu l'exposé de monsieur Culmet, adjoint aux travaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE

- l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'assainissement de VAL-ET-CHATILLON à réaliser par le bureau d'études G2C INGENIERIE pour un montant de 8505,83 € HT (nouveau montant total du marché : 45161,83 € HT)
- l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'assainissement mutualisés entre les communes de CIREY-SUR-VEZOUZE et VAL-ET-CHATILLON (STEP) pour un montant de 9314,75 € HT ce qui représente 1676,66 € HT pour la partie Val-et-Châtillon (nouveau montant total du marché : 33 083,75 € HT).

Acquisition de terrains

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition et le bornage de terrains dans le but d'y installer des postes de relevage (une partie des parcelles AC 332 près du pont de Morval et AE 237 à Nitra).

DONNE pouvoir au maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Des lignes et des coffrets ERDF devront être posés pour la mise en place des postes de relevage.

Phasage des travaux

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux présenté par monsieur Culmet, adjoint aux travaux :

- Total tranche ferme pour 2 855 684 € HT : opérations A, B, C, F, I, J, K, L, L2, O, Q, PR.
- Total tranche optionnelle pour 1 213 472 € HT : opérations D, E, G, H, M, N, P, R, S
- Total STEP : 269 163 €.
- Total options STEP : 17190 €.

2) PDIPR

Madame le maire rappelle que la commune de Val-et-Châtillon et le Département ont signé une convention de passage en date du 12 mars 2013 dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R).

Le département a depuis été sollicité par l'association du Club Vosgien de la Vezouze afin d'inscrire au Plan un nouveau parcours intitulé « Circulaire du Bornabois ». Cette modification a pour effet de valoriser le patrimoine local et notamment de permettre aux randonneurs de découvrir, entre autre, le musée du textile. L'intégration de ces tronçons nécessite un avenant à la convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention PDIPR du 12 mars 2013.

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention DETR pour les travaux suivants :

- Rénovation des toits musée du textile pour un total de 23466 € HT : toit central (10207 € HT), du clocheton (7643 € HT) et installation d'un bac acier sur le quatrième toit terrasse (5616 € HT).
- Mise en accessibilité des ERP conformément à l'agenda d'accessibilité programmée pour un total de 24 855 € HT : installation d'un élévateur pour 14925 € HT et aménagement des locaux pour 9930 € HT.
- Rénovation du mur du cimetière pour un total de 3 445 € HT
- Rénovation de la cloche d'église pour 1788 € HT.

Subvention parlementaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention parlementaire après de monsieur le député Jacques LAMBLIN pour les travaux suivants :

Rénovation des toits musée du textile pour un total de 2346 € HT : rénovation de toit central (10207 € HT), du clocheton (7643 € HT) et installation d'un bac acier sur le quatrième toit terrasse (5616 € HT)

Contrat territoires solidaires:

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Département une subvention Contrat territoires solidaires pour les travaux suivants :

• Mise en accessibilité des ERP conformément à l'agenda d'accessibilité programmée pour un total de 24 855 € HT : installation d'un élévateur pour 14925 € HT et aménagement des locaux pour 9930 € HT.

4) EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Madame le maire rappelle qu'un emprunt avait été inscrit au budget pour 30 000 €, celui-ci devait être évité en cas de cession d'un immeuble. Faute de vente, l'emprunt doit être contracté afin de financer les travaux d'investissement. Cette décision avait déjà prise par délibération en date du 30 janvier 2015, madame le maire demande de la confirmer.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la réalisation d'un emprunt de 30 000 € afin de financer les travaux d'investissement.

Donne pouvoir au maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal confie la vente des immeubles 10 rue Jean Mariotte pour 25 000 € net vendeur et 45 Grande Rue pour 60 000 € net vendeur à l'agence Wagner Immobilier par contrat non exclusif.
- La consommation de fioul pour le maintien hors gel de l'école est plus importante que prévue, 5000 litres de fioul ont été remis. Le niveau sera régulièrement surveillé et la décision de purger ou pas sera prise au printemps.
- Madame le maire présente les résultats des élections de la présidence et des l'exécutif de la nouvelle communauté de communes de Vezouze en Piémont (7 vice-présidents et 12 membres, soit un bureau de 20 membres dont un de Val-et-Châtillon).
- Prochaines manifestations:
 - L'R des Familles les jeudis 26 janvier, 2 mars, 30 mars, à la buvette de la salle des fêtes
 - 16 février : le CAJT et la MPT organisent une après-midi « jeux scientifique » animée par Romain ALTMANN de « Astro et sac à dos » à la buvette de la salle des fêtes
 - o 4 mars : goûter des aînés, avec la chorale « la Portée de Joie ».
- Fête du village: la présidente de la MPT souhaite déplacer la date de la brocante qui avait lieu jusqu'à présent lieu le 15 août. La décision n'est pas encore validée par le comité de l'association. Madame le maire demande aux conseillers de réfléchir à ce que deviendra la fête du village. Le musée organisera désormais ses portes ouvertes pendant les journées du patrimoine et proposera un tarif réduit lors de la fête. Les forains ont déjà envoyé leur demande (réponse en attente du prochain conseil). Une réunion sera organisée avec toutes les associations.
- Salle des fêtes : suite à de nombreux problèmes et dégradations, le conseil approuve l'installation de grilles autour de la terrasse couverte et la prise d'un arrêté pour en réglementer l'accès.

Fin de séance à 22h40.

Ainsi délibéré et signé après lecture, Pour extrait conforme, Madame le Maire,

Josiane TALLOTTE